

SALAMANDER



Index d'égalité femmes/hommes

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'index a été conçu comme un outil pour mettre fin aux inégalités professionnelles.

Qu'est ce que l'index d'égalité femmes/hommes ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes/hommes (noté sur 40 points).
- L'écart de répartitions des augmentations individuelles (35 points).
 - Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise (10 points).

Ci-dessous les résultats de l'index égalité femmes/hommes pour notre entreprise.

Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1- Ecart de rémunération	38	40
2- Ecart d'augmentations individuelles	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	0	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Index (sur 100 points)	83	100